



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cas du tanker « Safer » en mer Rouge

Question écrite n° 31476

Texte de la question

M. Jacques Marilossian alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation du tanker « Safer » en mer Rouge. Le tanker - âgé de 45 ans - est devenu un « navire poubelle », abandonné au large des côtes du Yémen, État en proie à la guerre civile depuis 2015. Amarré au port yéménite d'Hodeïda, le navire - naguère propriété du gouvernement yéménite - est désormais sous le contrôle de la rébellion houthiste. Or le navire n'est plus entretenu depuis des années et aurait dû être retiré depuis des décennies. Il contiendrait encore 1,14 million de barils de pétrole environ. Avec la chaleur et l'effet du sel marin, le tanker s'érode rapidement. Avec la corrosion, des fuites commencent à apparaître. Le 27 mai 2020, de l'eau de mer s'est infiltrée dans la salle des machines. Mark Lowcock, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU, parle de « bombe flottante » concernant le tanker et alerte très régulièrement les membres permanents du Conseil de sécurité. Le risque d'une marée noire en mer Rouge serait une catastrophe pour son écosystème. Elle abrite plus de 300 espèces de coraux et 1 200 espèces de poissons ; 10 % de ses espèces sont uniques dans le monde. On y trouve des populations de dauphins, de tortues marines et de requins entre autres. Un certain nombre de ces récifs, îles et régions côtières, sont aussi des zones protégées et des parcs nationaux. Une marée noire impacterait enfin la vie d'1,6 million de Yéménites qui vivent essentiellement de la pêche. La résolution 2511 du 25 février 2020 du Conseil de sécurité de l'ONU souligne « les risques pour l'environnement et la nécessité pour les fonctionnaires de l'ONU d'accéder sans tarder au pétrolier Safer, qui se trouve dans le nord du Yémen contrôlé par les houthistes ». Les récentes informations font état d'un accord des rebelles houthistes pour qu'une équipe d'experts de l'ONU puisse accéder au tanker délabré. Mais l'opération, si elle est actée officiellement, est prévue seulement en août 2020. D'ici là, la guerre civile et la dégradation accélérée du navire amplifient le risque d'une marée noire. Très inquiet de la situation de ce navire en perdition en mer Rouge, il souhaite connaître l'engagement diplomatique de la France au Conseil de sécurité sur cette question urgente et pour lutter globalement contre les « navires poubelles ».

Texte de la réponse

La dégradation du navire pétrolier Safer, qui mouille au large de Ras Issa depuis 2015, avec à son bord plus d'un million de barils de brut, fait peser un risque important de fuites, voire d'explosions, qui auraient un impact dramatique sur l'environnement, ainsi que sur la santé et les moyens de subsistance de millions de personnes, dans un pays déjà en proie à un désastre humanitaire de grande ampleur. 1,6 million de personnes pourraient directement être affectées au Yémen, et les conséquences s'étendraient à la majorité des États côtiers de la mer Rouge. La France a apporté son plein soutien à la tenue d'une réunion au Conseil de sécurité des Nations unies consacrée au pétrolier Safer le 15 juillet 2020, à l'occasion de laquelle les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation unanime et ont appelé les Houthis à faciliter l'accès au pétrolier de la mission d'inspection des Nations unies. Lors des réunions mensuelles du Conseil de sécurité sur le Yémen, la France rappelle avec constance la nécessité de tout mettre en œuvre pour éviter la catastrophe écologique et humanitaire que fait craindre la situation actuelle du navire et appelle à garantir l'accès au pétrolier. En outre, la France est également mobilisée au sein de l'Organisation Maritime internationale (OMI), agence spécialisée des

Nations unies, qui a élaboré un plan d'urgence. S'agissant des « navires poubelles », la France conduit une politique active de surveillance et de répression des rejets illicites en mer, au moyen de directives adressées aux préfets maritimes, aux délégués du Gouvernement outre-mer, et aux procureurs de la République des juridictions spécialisées. Au niveau international et dans le cadre de l'OMI, la France promeut des actions de coopération en vue d'une mise en œuvre efficace des protocoles de prévention des pollutions par les hydrocarbures et afin de mieux gérer les situations critiques. La France a également adhéré à la convention sur les eaux de ballast, entrée en vigueur en 2017, et veille à son application. Cette convention vise à prévenir la dissémination d'espèces invasives causées par le transport des eaux de ballast par les navires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31476

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5048

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7096